

Pourquoi tant de haine ?

Depuis de trop longues semaines notre groupe Avril, en tant que tel ou à travers ses responsables, est victime d'attaques aussi injustes qu'infondées. Je saisis donc l'occasion de ce FOP Express, lien entre la FOP et le réseau syndical duquel elle est issue, pour rétablir certaines vérités.

Je le dis franchement, j'en ai assez ! J'en ai assez de ces adversaires qui ne font qu'aboyer sans proposer. Qui peut imaginer un seul instant que l'action syndicale se résume au simple « y'a qu'à, faut qu'on » ? Certainement pas ceux qui croient dans un syndicalisme de solutions. Nous savons que le temps de l'agriculture administrée est révolu et que le vrai combat est bien celui de l'organisation des marchés, de la structuration des filières, de l'affirmation de la compétitivité.

J'en ai aussi assez de ces médias qui nous abreuvent de contre-vérités sous couvert de reportages ou d'articles soit disant objectifs et qui ne sont en réalité qu'à charge. A croire que la réussite industrielle, a fortiori lorsqu'elle est issue du monde agricole, est malsaine. Mais qui peut imaginer que dans un marché ouvert – et qui le sera toujours davantage - on peut gagner sans s'être organisé ? Certainement pas ceux qui croient dans un syndicalisme à vocation économique.

Je suis en effet un ardent partisan du syndicalisme et à vocation générale et à vocation économique. Sans organisation de filière, nous, les producteurs, n'aurions que peu de poids. Dit autrement, serions-nous capables de vivre de notre métier si nous ne sommes pas fortement impliqués dans la vie de nos filières ?

Quand je dis « fortement impliqués », je veux dire être « auteur et acteur ». « Auteur », cela signifie que nous sommes à l'origine de leur construction et que nous veillons constamment à la parfaite cohérence des synergies entre l'ensemble de ces composantes qu'elles soient interprofessionnelles, économiques, techniques ou industrielles. « Acteur » signifie que nous comprenons les mécanismes et les rouages industriels et que nous nous plaçons dans une logique de développement de marchés, de conquêtes de débouchés, de diversification des métiers : nous raisonnons donc de façon globale.

Auteur et acteur, c'est donc au final devenir progressivement des actionnaires avisés de nos filières. Et c'est bien parce que notre objectif final est le revenu des producteurs, et seulement celui-là, que nous devons aussi revêtir sans hésiter ce (lourd) costume d'auteurs et d'acteurs actionnaires.

C'est ce que nous faisons au sein d'Avril où nous sommes pleinement actionnaires. Cela implique une grille de lecture qui peut certes paraître difficile de prime abord tant le groupe industriel est diversifié économiquement et géographiquement. Cette grille toutefois, nous sommes capables de l'assumer tant que paysan car nous l'abordons avec notre « bon sens » du « voir, juger, agir ». C'est notre ADN. Et c'est cet ADN qui nous permet d'être tout à la fois fiers de notre passé, de notre présent et de notre futur.

Gérard TUBERY

1. Point sur les récoltes

D'après les estimations Agreste de septembre 2015 et le bilan de récolte oléo-protéagineux de Terres Univia et Terres Inovia

- **Colza : baisse de la récolte**

Avec un rendement moyen national estimé à plus de 35 q/ha pour une surface de récolte de 1.480.000 ha, la production de colza serait de 5,2 Mt en 2015, en baisse de 5 % sur un an. Néanmoins, elle serait en hausse de 2,7 % par rapport à la moyenne 2010-2014. Le rendement diminuerait de 1,3 q/ha par rapport au niveau élevé de l'année dernière mais augmenterait de 1,7 q/ha par rapport à la moyenne 2010-2014.

- **Tournesol : sole et rendement en baisse**

La récolte de tournesol diminuerait de 18 % à 1,3 Mt. La sole reculerait de 7 % à 614 000 ha. Les conditions climatiques estivales affecteraient le rendement. Celui-ci s'établirait à 21 q/ha, en diminution de 3 q/ha par rapport à l'année dernière.

- **Soja : hausse des surfaces mais rendement décevant**

Pour la deuxième année consécutive, les surfaces sont en hausse : elles ont plus que doublé en deux ans pour atteindre 97 000 ha. Le rendement 2015 s'annonce lui décevant : 22,1 q/ha (30 q/ha en 2014) qui entraînerait une baisse de la production de -5 % par rapport à l'année dernière pour atteindre 215 000 tonnes en 2015.

- **Protéagineux : hausse de la production**

La production de protéagineux progresserait de 7 % grâce à une sole en hausse de 12 %. La culture des protéagineux bénéficie des aides mises en place cette année dans le cadre du plan « protéines végétales ». Néanmoins, les niveaux de la sole et de la production resteraient très inférieurs à ceux atteints en 2010 et en 2011.

En ce qui concerne **le pois**, avec 155. 00 ha de surfaces, en hausse de 13% par rapport à 2014, un rendement moyen national estimé à 39 q/ha, comparable à 2014, la production est estimée à 650.000 tonnes. Pour la **féverole**, les performances sont décevantes, avec un rendement moyen national qui se situerait entre 31 et 34 q/ha, soit quasiment le plus bas niveau depuis 20 ans. Les meilleurs résultats se situent en Haute-Normandie avec plus de 45q/ha. Mais partout ailleurs, le rendement régional est nettement inférieur, entre 20 et 40 q/ha de moyenne. La hausse de 10 % des surfaces ne permettra pas de compenser la baisse de production. De plus, la qualité visuelle est à nouveau décevante avec des taux souvent élevés de grains bruchés.

A ce sujet, La FOP est intervenue par voie de communiqué de presse en s'inquiétant « du très fort taux d'infestation par la bruche confirmant ce qu'elle dénonce avec force depuis longtemps, à savoir l'actuelle absence de véritables solutions de protection des cultures liées à la remise en cause permanente des produits et modalités de traitement pourtant indispensables. Cette situation illustre les impasses dans lesquelles mène directement l'empilement de contraintes réglementaires édictées de façon dogmatique et en totale déconnexion de la réalité du terrain. Sans possibilité de recourir à des techniques et produits de protection des plantes efficaces, c'est l'arrêt de mort de cette culture que l'on signe alors même qu'elle offre de très nombreux avantages et intérêts ».

Retrouvez le bilan « Des résultats souvent meilleurs qu'attendus au nord de la Loire » de Terres Inovia et Terres Univia http://www.terresinovia.fr/fileadmin/cetiom/documentation/CP_Bilan_recolte_2015_08_27.pdf

2. Mobilisation syndicale: l'agriculture cause nationale

Depuis le début des crises de juin et juillet, la FNSEA et JA ont lancé un appel à mobilisation des paysans issus de toutes les productions. La FOP s'est inscrite résolument dans cette stratégie syndicale et a participé directement à l'appel à mobilisation.

Ainsi dès le 2 juillet, c'est dans le cadre de la « Nuit de la détresse » que la FOP, consciente des difficultés que subissent les différents secteurs de production notamment le secteur de l'élevage et dénonçant l'accumulation de normes avec pour conséquences une moindre compétitivité, une limitation de la production et une insécurité juridique, appelle à participer aux actions organisées par les FDSEA/JA dans les départements.

Dans le sillage des actions syndicales, une campagne de dénigrement fait circuler un certain nombre d'allégations gratuites et injustifiées à l'encontre du groupe Avril et Xavier Beulin. Face à ces contre-vérités, la FOP diffuse des informations et explications au réseau FDSEA/JA en rappelant également l'ancrage agricole et territorial du groupe Avril au service du développement des filières nationales.

Puis, c'est par la voie d'un communiqué de presse que la FOP appelle à la mobilisation pour les grands rassemblements du 3 septembre à Paris et 7 septembre à Bruxelles, rappelant à cette occasion que « *depuis des mois déjà, la Fédération des Producteurs d'Oléagineux et Protéagineux ne cesse, au côté de la FNSEA et des JA, d'alerter les Pouvoirs publics sur la nécessaire relance de la compétitivité de l'agriculture française. Depuis longtemps déjà, les producteurs français d'oléoprotéagineux sont exaspérés par les interdictions ou restrictions sur l'utilisation des facteurs de production, par le décalage qui existe entre les promesses et les réalisations, à l'image du plan de relance des protéines végétales, par l'accumulation de contraintes qui brident toute volonté d'entreprendre et menacent leurs capacités à satisfaire marchés et débouchés.* »

Enfin, la FOP manifeste son soutien au mouvement en proposant une contribution aux dépenses de carburant des agriculteurs présents pour ces rendez-vous sans précédent. Elle rappelle à ce titre que les tracteurs des agriculteurs mobilisés utilisent du Gazole Non Routier (GNR), carburant qui a remplacé, depuis 2012, le fioul domestique, qui était plus polluant. Ce GNR se compose, en partie, de biodiesel issu de la production française de colza.

3. Loi de transition énergétique et pour la croissance verte

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a été adoptée définitivement par le Parlement le 22 juillet 2015 puis a été publiée au Journal Officiel le 17 août 2015, après la décision du Conseil constitutionnel du 13 août 2015 invalidant certaines dispositions sur le gaspillage alimentaire et les plans de réduction de gaz à effet de serre de la grande distribution. Cette loi fixe les grands objectifs de la transition énergétique : réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et les diviser par quatre en 2050, porter à 32% la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale en 2030 et diviser par deux la consommation d'énergie finale à l'horizon 2050.

La FOP, en collaboration avec la FNSEA, a été particulièrement vigilante et force de propositions tout au long du processus législatif. Notons comme mesures intéressantes : l'inscription d'un objectif de 15% d'Énergies Renouvelables dans les transports en 2030 qui constitue un signe positif pour les biocarburants ; l'exemption de contribution énergie-climat (taxe carbone) pour les énergies renouvelables issues de la biomasse ; la reconnaissance de la spécificité agricole c'est-à-dire une capacité moindre pour l'agriculture de réduire ses émissions (facteur 4 impossible à atteindre) ; prise en compte du risque de « fuites de carbone » dans les politiques publiques : ne pas conduire à augmenter les importations et/ou les délocalisations qui auraient un impact carbone supérieur aux normes imposées aux activités françaises. En revanche et malgré les demandes de la profession, il faut regretter qu'aucune mention d'un objectif de biocarburants de première génération ne soit faite.

4. Point sur les néonicotinoïdes

Les nombreux débats et évaluations relatives aux néonicotinoïdes se poursuivent. La FOP y est très attentive et fait valoir ses arguments. Où en sommes-nous ?

Rappelons qu'au niveau communautaire et depuis fin 2013, un moratoire de 2 ans est en œuvre sur les utilisations de Thiaméthoxam, Clothianidine et Imidaclopride en traitement de semences, traitement des sols et application foliaire sur cultures attractives et céréales. Une dérogation est accordée pour les cultures sous serres, céréales d'hiver en traitement sol et traitement semences et applications foliaires après floraison.

Le 26 août dernier, l'EFSA a rendu une évaluation concluant que les utilisations en pulvérisation foliaire de ces 3 néonicotinoïdes présentent des risques pour les abeilles.

Dans l'objectif du réexamen de l'interdiction de ces molécules, l'agence a lancé un appel à données pour étudier toutes les nouvelles informations scientifiques disponibles relatives aux utilisations en traitements de semences ou du sol et réévaluer ces risques. En parallèle, le COPA-COGECA a formellement demandé à la Commission européenne, une évaluation des conséquences sociales et économiques des décisions en matière d'usage des néonicotinoïdes.

Il est important de noter que des dérogations à l'interdiction communautaire existent : ainsi le Royaume-Uni a obtenu en juillet 2015 une dérogation de 120 jours pour l'utilisation du Thiaméthoxam et de la Clothianidine en traitement de semences pour lutter contre les altises des crucifères, sur 30 000 ha de colza, soit 5% des surfaces, situés dans quatre comtés méridionaux (Suffolk, Cambridgeshire, Bedfordshire et Hertfordshire), les plus touchés par la grosse altise. D'autres Etats membres bénéficient de dérogations concernant l'utilisation de néonicotinoïdes sur colza : Danemark, Finlande, Estonie, République Tchèque, Slovaquie ou sur tournesol : Roumanie, Bulgarie. En Allemagne les demandes de dérogations ont été refusées en 2014.

Au niveau national, le plan abeilles et pollinisateurs sauvages affiche la volonté de la France de demander l'extension du moratoire européen sur les néonicotinoïdes et prévoit une saisine de l'Anses pour définir les interdictions d'usage dans le cadre des réévaluations européennes ainsi qu'une demande d'accélération de la réévaluation par l'EFSA et la valorisation de projets visant la suppression des néonicotinoïdes dans Ecophyto 2.

Un amendement au projet de loi biodiversité demandant l'interdiction de tous les néonicotinoïdes au 01/01/16 a été adopté en séance publique à l'Assemblée Nationale mais supprimé en 1ère lecture en Commission au Sénat. La poursuite de l'examen de ce texte législatif a été reportée à début 2016.

5. Pollinisateurs et pratiques agricoles

En vue de la semaine européenne de l'abeille qui se déroule chaque année au Parlement européen à Bruxelles, le COPA-COGECA a pris l'initiative de lancer un prix autour des pratiques agricoles et des pollinisateurs. L'objectif est de mettre en avant les initiatives développées pour favoriser les relations entre agriculteurs et apiculteurs.

Les résultats de ce concours européen ont été publiés le 1er octobre au Parlement européen. C'est Lesieur qui, notamment au travers de la démarche "Fleur de Colza", a remis le 1er prix. De nombreuses initiatives ont concouru et deux initiatives françaises ont été primées. Le projet de la CAVAC (Vendée) qui vise à favoriser l'offre de ressources aux abeilles aux périodes creuses (pas de cultures en fleurs) par le fleurissement des espaces qui peuvent l'être, passages enrouleurs a obtenu le 3^{ème} prix. Le projet porté par les apiculteurs suédois a obtenu le second prix : il vise à instaurer un dialogue sans tabous entre tous les parties prenantes et à favoriser les conditions des ruches. Enfin, c'est l'initiative du syndicat agricole cantonal de Sains-Richaumont dans l'Aisne, portée par Benoît Lécuyer et son équipe, qui a emporté le premier prix. L'approche collective sur un sujet environnemental dans le cadre d'une agriculture écologiquement intensive s'est focalisée autour de l'abeille noire. Réalisé avec l'appui d'un apiculteur professionnel, le projet vise à assurer la biodiversité nécessaire aux abeilles, à favoriser l'alimentation des abeilles, à aider ceux qui le souhaitent à se lancer dans l'apiculture et à faire reprendre par les agriculteurs locaux une charte de bonnes pratiques afin de mieux concilier les intérêts des agriculteurs et des abeilles. Cette initiative s'intitule "Poll'Aisne attitude"

6. Directive Nitrates : obtenir une dérogation sur la durée de repousse du colza en zones vulnérables

L'arrêté national relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables impose la mise en place d'une couverture des sols dans les intercultures courtes entre une culture de colza et une culture semée à l'automne. Elle précise que cette couverture peut être obtenue par des repousses de colza denses et homogènes spatialement, qui doivent alors être maintenues au minimum un mois. Cette durée pose de nombreux problèmes pour l'agriculteur (ravageurs, travail du sol...).

Contre toute attente, deux régions ont obtenu ou sont sur le point d'obtenir une dérogation : la Haute-Normandie et la Lorraine. Afin de vous expliquer les démarches menées par ces régions pour obtenir une dérogation, nous vous ferons parvenir une note dans les prochains jours.

7. Du côté de la filière

- **Lesieur, filiale du groupe Avril, devient actionnaire majoritaire de la SPHB**

La société Lesieur, filiale du groupe Avril, devient actionnaire majoritaire de la SPHB (Société de Production des Huiles de Bourbon), à hauteur de 69,28 % du capital. L'acte de prise de participation a été signé le 9 juillet. À travers cette opération, Lesieur entend conforter sa position sur le marché réunionnais des huiles alimentaires et des condiments, et développer la présence de ses produits sur les marchés d'Afrique de l'est et l'océan Indien. La SPHB est l'unique embouteilleur d'huiles alimentaires à La Réunion. Elle est par ailleurs un acteur du marché des sauces condimentaires et du ketchup, avec une part de marché de 25 %. L'activité de la SPHB se concentre sur le raffinage d'huiles végétales brutes, l'extrusion de bouteilles en PET (polyéthylène téréphtalate), le conditionnement d'huiles

- **Acquisition de The Kerfoot Group par le groupe Avril**

Le groupe Avril a annoncé l'achat de la société "The Kerfoot Group", société familiale britannique spécialisée dans la distribution et le conditionnement d'huiles végétales et de spécialités. A travers cette acquisition, le groupe Avril étend le périmètre de ses activités au Royaume-Uni, ouvrant la voie à de nouveaux débouchés à l'international pour les huiles végétales produites par Saipol. A terme, cet accord offre également au groupe Avril de nouvelles perspectives de croissance sur le marché des huiles de table.

Cette opération consolide un partenariat de longue date entre Avril et The Kerfoot Group, Saipol étant un fournisseur en huiles de colza et de tournesol de The Kerfoot Group depuis sa création. La famille Kerfoot conserve une participation dans la société qui lui permettra de continuer à soutenir la croissance de cette dernière.

- [**Terrena accompagné de Sofiprotéol a signé un accord pour la reprise du Groupe Doux avant fin 2015**](#)

Après avoir annoncé le 19 mai dernier être entré en négociation exclusive avec D&P Participations en vue du rachat de sa participation majoritaire de 52,5% dans le Groupe Doux, Terrena, accompagné de Sofiprotéol au titre d'actionnaire minoritaire, annonce la signature d'un accord.

Celui-ci est soumis à l'obtention des autorisations préalables nécessaires et à la mise en œuvre de la procédure d'information et de consultation des instances représentatives du personnel. L'objectif est de finaliser cette acquisition avant fin 2015.

Troisième acteur français de la volaille avec 457 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2014, le Groupe Doux est présent sur deux marchés principaux : le grand export de volaille, notamment vers le Moyen-Orient, et les produits élaborés, principalement sous la marque Père Dodu.

Ce projet donnerait naissance, à terme, à un nouvel ensemble, spécialiste de la volaille, qui se classerait parmi les cinq premiers volaillers européens.

Pour Terrena, qui sera l'actionnaire majoritaire du Groupe Doux, ce projet vise trois objectifs prioritaires :

- Atteindre la taille critique sur un marché où les opérations de consolidation se sont multipliées depuis quelques années et défendre les positions des producteurs de volailles français sur le marché européen et mondial ;
- Renforcer son portefeuille de marques par l'acquisition de la marque Père Dodu, numéro un des produits élaborés volaille en France, et de la marque Doux, numéro trois de l'export de volaille sur le marché mondial. Celles-ci viendront compléter les marques Douce France, Fermiers d'Ancenis et Gastronomes Professionnels ;
- Internationaliser l'activité pour bénéficier de la croissance du marché de la volaille à l'échelle mondiale.

À l'issue de l'opération, Terrena, accompagné de Sofiprotéol en tant qu'actionnaire minoritaire, détiendra la majorité du capital du Groupe Doux (52,5%) aux côtés des actionnaires de référence actuels, le groupe Almunajem (25%) et la famille Doux (22,5%).

- [**Sanders, marque du groupe Avril, réaffirme et étend ses engagements vis-à-vis de ses partenaires éleveurs, des acteurs de l'agroalimentaire et des consommateurs**](#)

Fort de son engagement de longue date au service des filières françaises de productions animales, Sanders, leader national de la nutrition animale a présenté le 16 septembre, à l'occasion du Space à Rennes, le logo « Engagés dans l'Élevage ». Il sera apposé sur des produits alimentaires pour rendre visible aux consommateurs les filières d'excellence du pôle animal d'Avril, dont Sanders est une des marques. Elles proposent des produits animaux de qualité, accessibles au plus grand nombre, en répondant aux attentes sociétales en matière de sécurité sanitaire, traçabilité, et de développement durable.

La démarche « Filière d'Excellence » est illustrée au SPACE avec la présentation d'un partenariat exclusif entre le Pôle animal d'Avril (à travers ses filiales Abera et Sanders) et Fleury-Michon portant sur une nouvelle gamme de charcuterie lancée fin septembre en grande distribution. La nouvelle gamme est issue d'une filière porc français créée conjointement par Avril pour l'amont et Fleury-Michon pour la transformation et la mise sur le marché. A travers cette initiative, les deux partenaires entendent créer une filière vertueuse à tous les maillons de la filière, de la rémunération de l'éleveur à la visibilité dans la durée que lui offre ce partenariat, en passant par le consommateur, qui se verra proposer une offre différenciée sur le marché de la charcuterie libre-service.

8. Bilan des réunions FOP

- [**IOPD \(International Oilseed Producers Dialogue\) – Chicago 2015**](#)

La rencontre annuelle 2015 de l'IOPD s'est tenue à l'invitation des organisations américaines à Chicago en Illinois. Elle a réuni les représentants de 11 pays producteurs d'oléagineux : Allemagne, Argentine, Australie, Brésil, Canada, États-Unis, France, Grande Bretagne, Malaisie, Paraguay, Uruguay.

Les producteurs, dont la FOP représentée par son Vice-Président Arnaud Rousseau et son Secrétaire Sébastien Windsor ont échangé autour d'un certain nombre de préoccupations communes concernant

notamment l'environnement économique et politique de la production. La thématique de fond mise en avant par les organisateurs était la liberté de produire. Des préoccupations communes à l'ensemble des pays se font jour :

- Les OGM
- Les néonicotinoïdes
- Et par voie de conséquences les itinéraires de production. (on assiste à un recul du non labour en Amérique du Sud par exemple parallèlement au développement de certaines résistances).
- La question du coût des intrants est également évoquée, notamment en Amérique du Sud où il y a un retard important d'utilisation des engrais cette année semble-t-il.

La question de la relation avec les consommateurs – citoyens a concentré les débats : il s'agit de regagner leur confiance, qu'il y ait une acceptation de la production, de la dimension des exploitations et de des techniques utilisées. Ceci est d'autant plus difficile, que de nombreux intervenants distillent des messages très divers à l'opinion et alors même qu'il y a beaucoup de scepticisme au regard de la communication des institutions. Il n'existe de fait pas de consensus social simple et unique ; il faut donc trouver les bons précepteurs. On sent monter une pression de plus en plus forte des citoyens consommateurs. Il faudrait trouver un intérêt partagé définissant une sorte de « permis social » de produire ; mais c'est d'abord un débat de « valeurs » qui demande un travail régulier de long terme. A noter des documents de communication tant locaux (Illinois) que nationaux (USB – United Soybean Board) prônant la durabilité de la production de soja aux USA, et notamment la production issue des biotechs qui représente 92% des surfaces aux USA (0,2% de surfaces de soja bio).

Les membres d'IOPD ont décidé de mettre en place un lieu permanent d'échange d'informations entre eux (groupe privatif LinkedIn par exemple)

La prochaine rencontre IOPD (2016) se tiendra en Allemagne à l'invitation de l'UFOP (probablement en juin)

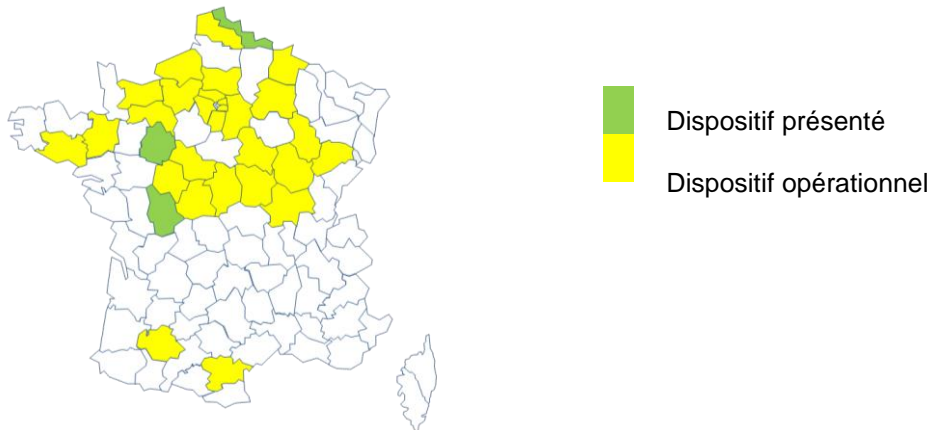
- **Le Bureau de la FOP qui s'est réuni le 8 septembre** a été l'occasion de faire un point sur les récoltes et de souligner en particulier le problème très inquiétant de la bruche sur les féveroles. Une présentation des dossiers stratégiques ainsi que des principales échéances à venir pour la FOP a également été faite. Enfin, le Bureau est revenu sur les mobilisations du 3 et 7 septembre pour souligner qu'en dépit d'une fin de manifestation qui a suscité sur le coup contestations et incompréhensions, il faut retenir la très bonne tenue de cette mobilisation exceptionnelle, l'absence d'incidents ou d'accidents, la portée des acquis notamment celle relative au moratoire sur les normes ou encore le fait que la mobilisation syndicale de ces derniers mois a permis de remettre l'économie au cœur des débats politiques dans notre pays.

- **Le Groupe de travail Environnement de la FOP qui s'est réuni le 9 septembre** a été l'occasion de faire le point sur les moyens de lutte contre la bruche de la féverole et les expérimentations en cours et à venir. La situation des néonicotinoïdes a également fait l'objet de discussions : indispensables à la lutte contre les pucerons verts à l'automne en colza, Il a été proposé de demander une dérogation pour cette utilisation, tout en veillant à ne pas les utiliser à outrance afin d'éviter le développement de résistances comme cela est le cas pour le traitement de la bruche. Enfin, concernant la directive nitrates, le groupe de travail a étudié la possibilité d'une demande de dérogation nationale pour les repousses de colza sur le modèle des dérogations régionales existantes.

- **Le Conseil d'administration de la FOP qui s'est réuni le 22 septembre** a été consacré dans un premier temps à l'examen et au bilan des récoltes oléoprotéagineuses. Puis un tour d'horizon des principaux dossiers environnementaux, économiques, législatifs et syndicaux ainsi que des échéances à venir a été fait. S'en est suivi une présentation d'un rapport sur la place et le rôle des oléoprotéagineux dans la lutte contre le changement climatique. Enfin, Eric Thirouin, Président de la Commission Environnement de la FNSEA est intervenu pour faire le bilan des avancées obtenues lors de la manifestation du 3 septembre et présenté le travail à accomplir rapidement pour mettre en place une nouvelle méthode de travail dans l'élaboration des normes.

9. Fichier de producteurs – Bilan au 03 septembre 2015

N'hésitez pas à contacter le service relations terrain de la FOP- t.ledermann@prolea.com- pour venir expliquer le dispositif dans vos départements ou régions ou pour avoir des explications.



Si vous souhaitez des informations sur les plantes riches en protéines, n'hésitez pas à consulter les notes aux opérateurs de Terres Univia, l'Interprofession des huiles et protéines végétales, ainsi que la 222ème édition de l'Indicateur interprofessionnel de prix du pois protéagineux

http://www.unip.fr/uploads/media/Note_aux_Operateurs_402_02_10_15.pdf

http://www.unip.fr/uploads/media/Note_aux_Operateurs_401_04_09_15.pdf

http://www.unip.fr/uploads/media/Indicateur_pois_222_15_09_15.pdf

10. Agenda

- Mardi 20 après midi et mercredi 21 octobre : **Bureau FOP**
- Mardi 3 novembre après midi : **Bureau FOP**
- Mercredi 4 novembre sur la journée : **Conseil d'administration FOP**
- Mercredi 27 et jeudi 28 janvier 2016 : **Sommet du Végétal - Reims (AG FOP mercredi 27 matinée)**